

PRITH Martinique

Note à l'attention de la CGSS suite à la réunion du 13 décembre 2016 sur le « maintien dans l'emploi »

Proposition d'un programme de travail 2017 sur l'axe « Maintien dans l'emploi » du PRITH

Le maintien dans l'emploi est l'un des quatre axes d'intervention du PRITH, Plan Régional d'Insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Le rôle du PRITH est de fournir un appui à l'ensemble des acteurs impliqués (CGSS, SST, DIECCTE, MDPH, Sameth, représentants du personnel, OPCA ...) dans la prévention des risques de désinsertion professionnelle ou dans l'accompagnement de l'entreprise et du salarié pour son maintien dans l'emploi : il s'agit de valoriser leurs interventions par des actions d'information/sensibilisation visant à favoriser une mobilisation optimale des dispositifs existants.

L'action du PRITH s'exerce dans le cadre d'une concertation partenariale qui associe à la conception des actions menées l'ensemble des parties prenantes. Elle est adossée aux politiques publiques d'emploi/formation et de santé.

Les actions menées par le PRITH sur la question du maintien dans l'emploi sont étroitement articulées au PST 3 qui promeut une approche globale et décloisonnée de la prévention de la désinsertion professionnelle, impliquant l'ensemble des acteurs avec un objectif de détection aussi précoce que possible des situations. Ces orientations sont confirmées par les nouvelles dispositions de la loi travail qui renforcent encore davantage la nécessité d'une communication auprès des salariés et employeurs sur les enjeux de prévention et de détection précoce des difficultés, et d'une mise en réseau des acteurs.

Les actions du PRITH suivent ces orientations qui promeuvent une approche plus globale et transversale de la prévention de la désinsertion professionnelle : identification des acteurs et les outils mobilisables en fonction des différentes situations de parcours du salarié ; mise en jeu de la détection précoce (signalements / visites de pré-reprise) ; information /sensibilisation des salariés, des employeurs, des médecins traitants....

En Martinique, le PRITH développe ses actions « maintien » dans le cadre d'une articulation étroite avec le PRST3 et en lien avec l'ensemble des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle, réunis au sein de la cellule PDP.

Le programme de travail du PRITH sur le maintien dans l'emploi pourrait, dans ce cadre partenarial et en lien étroit avec la CGSS, s'organiser autour des actions suivantes.

Synthèse du programme de travail – axe maintien PRITH

Le PRITH – plan régional d’insertion des TH – impulse et anime dans le cadre pluriannuel de son axe maintien les actions suivantes :

Principales cibles	Objectif poursuivi	Actions proposées	Modalités de travail avec les partenaires concernés
Médecins libéraux	Améliorer la détection précoce des situations à risque	Réalisation d’un document de sensibilisation – information sur les acteurs et enjeux du maintien dans l’emploi ; (identifier de manière précoce les salariés qui vont avoir des difficultés sur leur poste en lien avec leur problématique de santé (AT/MP ou maladie)	PRITH : réalisation Partenaires du maintien : validation URML : diffusion
Partenaires du maintien (médecins du travail, assistantes sociales, médecin conseil, SAMETH,...)	Améliorer la coordination des interventions par le développement d’outils d’information/communication adaptés	Partage d’éléments quantitatifs et qualitatifs Réalisation de documents d’information communs : fiches sur les outils du Maintien (procédure accélérée RQTH, Contrat de rééducation professionnelle en entreprise, essai encadré...) Réalisation d’un outil simple de signalement des médecins traitants à la cellule PDP <i>(favoriser une intervention adaptée à toutes les étapes du parcours de maintien du salarié)</i>	PRITH : réalisation Partenaires du maintien : diffusion
Salariés, organisations salariales et représentants du personnel	Améliorer la compréhension des dispositifs et les conditions du dialogue social autour de la prévention de la désinsertion professionnelle	Réalisation d’un (de) documents de sensibilisation des représentants du personnel aux dispositifs/enjeux du maintien <i>(Pédagogie des notions d’invalidité, RQTH ; informations sur la visite de pré-reprise...)</i> Organisation d’ateliers pour les représentants du personnel ; OS ; CHSCT...	PRITH : réalisation Partenaires du maintien : validation Organisations salariales : diffusion
Employeurs	Améliorer la connaissance par les employeurs des enjeux et acteurs du maintien de leurs salariés	Réalisation d’un document d’information/sensibilisation des DRH et ou employeurs <i>(favoriser la maîtrise par les employeurs des dispositifs qui leurs sont proposés pour les aider à prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir en emploi leurs salariés ; intégrer le maintien dans l’emploi à la problématique RH de l’entreprise)</i> Organisation d’ateliers –employeurs	PRITH : réalisation Partenaires du maintien : validation PRITH : diffusion